

LETTRE D'INFORMATION AU LOCATAIRE EN CAS DE VENTE

Nom / Prénom du propriétaire

Adresse

NPA / Localité

À l'attention de :

Nom du locataire

Adresse du logement loué

Lieu, date

Objet : Information relative à la mise en vente du logement que vous occupez

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que le bien immobilier situé :

[]

que vous occupez en vertu du bail signé en date du [...], est mis en vente.

1 Maintien du bail

Conformément à l'article 261 du Code des obligations, la vente d'un immeuble n'entraîne pas la résiliation du bail.

En cas de transfert de propriété, votre contrat sera automatiquement repris par le nouveau propriétaire, aux mêmes conditions.

Vos droits et obligations demeurent inchangés.

2 Possibilité d'acquisition

Si vous deviez envisager un projet d'acquisition et que vous souhaitiez manifester un intérêt pour l'achat du logement que vous occupez, nous vous invitons à nous en informer.

Cette information ne constitue pas un droit de préemption automatique (sauf disposition légale spécifique applicable), mais permet d'étudier votre éventuel intérêt dans un cadre transparent.

Nous restons à disposition pour toute discussion à ce sujet.

3 Organisation des visites

Dans le cadre de la commercialisation, des visites devront être organisées.

Celles-ci seront :

- annoncées préalablement
- planifiées en concertation avec vous
- regroupées dans la mesure du possible
- organisées dans le respect de votre sphère privée

Nous veillerons à limiter les désagréments.

4 Engagement de collaboration

Nous sommes conscients que cette situation peut susciter des interrogations.

Notre objectif est d'assurer une transition sereine et respectueuse, tant pour vous que pour le futur acquéreur.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration.

5 Coordonnées de contact

Pour toute question ou pour manifester un éventuel intérêt d'acquisition :

Nom :

Téléphone :

Email :

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Signature



Notes explicatives (à intégrer sous le modèle)

- ✓ Le locataire ne dispose pas d'un droit automatique d'achat, sauf cas spécifiques (ex. LPPPL VD ou dispositions contractuelles).
- ✓ Lui proposer de se positionner permet d'éviter un conflit ultérieur.
- ✓ Un locataire acheteur présente souvent un avantage :
 - connaissance du bien
 - historique clair
 - transition simplifiée